

CANTINE SCOLAIRE REGLEMENT INTERIEUR

Tel: 04 79 87 29 42

Les repas sont préparés et livrés par l'ADAPEI en liaison froide.
Les menus de la semaine ainsi que le présent règlement sont affichés à la cantine.
Les repas sont servis à partir de 12h.

La capacité d'accueil de la cantine scolaire étant limitée, pour des raisons de sécurité, seront admis exclusivement les enfants dont les deux parents travaillent (fournir un certificat de travail)

Les tickets de cantine sont à acheter à l'avance auprès du régisseur le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'algéco, de 7h30 à 9h30 conformément au calendrier ci-joint.

**Les tickets doivent être déposés impérativement la veille avant 9h
(bien inscrire le nom, prénom ainsi que le jour et la date).**

Une boîte aux lettres est à la disposition des parents dans le hall d'entrée pour y déposer *tous les tickets de la semaine suivante* (date limite vendredi 9h)

Pas d'inscription le mercredi pour le jeudi.

Le repas du 1^{er} jour d'absence de votre enfant ne peut être annulé.

Aucune inscription à la cantine ne sera prise par téléphone et aucun repas ne sera servi s'il n'y a pas de ticket.

Pour la semaine de juillet 2017, seuls les tickets repas +garderie seront acceptés.

Les responsables du service ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants.
Les enfants allergiques ne seront pas acceptés tant que le PAI (projet d'accueil individualisé) n'aura pas été fourni.

Il est rappelé que les enfants doivent avoir une conduite irréprochable envers le personnel de la cantine.

Dans le cas contraire les punitions seront de rigueur et les enfants pourront être exclus de la cantine.

2 services seront organisés si un grand nombre d'enfant est inscrit.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la responsable de la garderie aux horaires d'ouverture.

Prix du repas

Familles au forfait de garderie : Ticket repas cantine scolaire : 3,65 €

Famille sans forfait : Ticket repas cantine scolaire + garderie : 5.45 €

Le règlement de la cantine peut se faire :

Par chèque libellé à l'ordre du trésor public

En espèces.

Brens le 30 août 2017

Le Maire,

Jean-Marc PAITA